



PLAN DE FORMATION « F.C.O MARCHANDISES»

RS 5769 – Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

Nom du certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Date d'enregistrement : 23/12/2021

Date d'échéance : 31/12/2026

❖ OBJECTIF DE LA FORMATION

La Formation Continue Obligatoire (FCO) - Transport de marchandises est obligatoire tous les 5 ans pour conduire un véhicule lourd de transport de marchandises dans un cadre professionnel, et ce quel que soit le secteur d'activité du conducteur.

Cette formation est réalisée à la suite d'une FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire), d'un titre professionnel de conducteur ou d'une formation diplômante de type CAP Conduite Routière.

Permet au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation, de santé, de sécurité routière et environnementale, de service et logistique.

❖ PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Tout public répondant aux prérequis définis ci-après, demandeurs d'emploi, salariés, chef d'entreprise, ...

- Être déclaré médicalement apte
- Avoir 21 ans révolue
- Être titulaire du permis C ou CE en cours de validité
- Être titulaire du permis D ou DE en cours de validité pour les inscriptions en formation dites « passerelle »
- Être en situation de régularité quant à ma qualification initiale (FIMO, Titre Pro, BEP de conducteur du transport routier de marchandises ou voyageurs)

AUTO MOTO ÉCOLE DU BUTOR

7 bis avenue De Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Tel : 0262 94 83 57 – Portable : 0692 45 48 43 - Mail : auto.moto.ecole.butor@gmail.com

SIRET 801 352 196 00019 – CODE APE 8553Z – AGREMENT E13 974 00320

Organisme de formation déclaré sous le numéro 04973259797

❖ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (PSH).

- Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap - M. HOARAU au 0692 45 48 43.
- Orientation des PSH vers d'autres organismes si impossible de répondre à la demande (AGEPIPH, médecins agréés par la Préfecture, Auto Ecole spécialisée, ...)
- Locaux adaptés à l'accueil des PMR

❖ MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- Transmission et vérification de la validité de la carte CQC et de la validation du permis de conduire avant inscription
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

❖ QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

- Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention groupe lourd et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans.
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

❖ MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Formation en présentiel

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Salle de cours équipées de moyens multimédias

Fiches de suivi et livrets d'apprentissage

Aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique)

Véhicules de transport de marchandises et remorques ou semi-remorque adaptés à l'enseignement équipé de doubles commandes et des équipements auto-école.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

❖ PROGRAMME DE FORMATION

Les compétences et la liste des matières enseignées sont prévues par l'annexe 1 de la directive 2003/59/CE du 13 juillet 2003.

Elles sont énumérées en annexe de l'arrêté du 3 janvier 2008 détaillant le programme de la formation.

Elles sont rassemblées en 4 grands thèmes :

- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Application des réglementations relatives au transport routier de marchandises
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Service, logistique

AUTO MOTO ÉCOLE DU BUTOR

7 bis avenue De Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Tel : 0262 94 83 57 – Portable : 0692 45 48 43 - Mail : auto.moto.ecole.butor@gmail.com

SIRET 801 352 196 00019 – CODE APE 8553Z – AGREMENT E13 974 00320

Organisme de formation déclaré sous le numéro 04973259797

Évaluation de la totalité des compétences acquises en formation pratique et théorique par contrôle continue et test final d'évaluation des compétences.

❖ MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Un planning mentionnant les dates et horaires de formation est remis aux apprenants.
- Des feuilles d'émargements sont utilisées pour le suivi de l'action de formation.
- Les absences doivent être justifiées (certificat médical, arrêt de travail, convocation, ...).
- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature de la feuille de présence et contresignée par le formateur
- Evaluations continues aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC) pour la partie pratique
- Evaluation finale organisée par l'organisme de formation et réalisée par un formateur évaluateur sous forme d'un QCM de 40 questions (recevabilité 24/40)
- Enquête de satisfaction en fin de formation

❖ SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation
- Enregistrement de la formation sur la plateforme Hub Pro Transport de l'OF

Attention : Le stagiaire doit créer son propre compte (Particulier) sur la plateforme Hub Pro Transport afin de recevoir sans attendre son certificat de qualification conducteur à valeur probatoire de 4 mois.

La demande de fabrication de la carte CQC est à la charge du stagiaire.

❖ DUREE & COÛT ET LIEU DE FORMATION

Durée: 35 heures (5 jours consécutifs)

Tarif : 650€ TTC

Coût horaire : 18.57€ TTC

Effectif : 16 stagiaires maximum / 4 stagiaires par véhicules

Lieu: Centre de formation du Butor - 232 boulevard Jean Jaurès - 97490 Sainte-Clotilde

❖ CONTACT

CENTRE DE FORMATION DU BUTOR

232 boulevard Jean Jaurès

97490 Sainte-Clotilde

☎ 0262 21 08 26 / 0692 45 48 43

@ centreformationdubutor@gmail.com

AUTO MOTO ECOLE DU BUTOR

7 bis avenue de Lattre de Tassigny

97490 Sainte-Clotilde

☎ 0262 94 83 57 / 0692 45 48 43

@ auto.moto.ecole.butor@gmail.com

AUTO MOTO ÉCOLE DU BUTOR

7 bis avenue De Lattre de Tassigny 97490 Sainte-Clotilde

Tel : 0262 94 83 57 – Portable : 0692 45 48 43 - Mail : auto.moto.ecole.butor@gmail.com

SIRET 801 352 196 00019 – CODE APE 8553Z – AGREMENT E13 974 00320

Organisme de formation déclaré sous le numéro 04973259797